



Procès-verbal du Bureau Directeur

3 septembre 2021 à St Etienne

Présents : BOUSSUGE Martine (partie médicale), COLOMBANI Frédéric, CORDURI-DAVIET Valérie, COURTOIS Eric, GALLET Bernard, KERNEIS Hervé, HARENT Eliane, RENAUD Christine, RIPERT Alain, STOFFER Françoise, PEAN Patrick

Participant : BOSCAGLI Delphine, CADEI Franck, MALFONDET Gilles, MULLER Franck, RENAUD Christine

Excusés : AURAMBOUT Stéphanie, MOREL Carine

PRÉAMBULE

Alain Ripert ouvre la séance à 16h30 et souhaite la bienvenue à tous.

Ce BD et le CA demain pour lequel les salariés ont été invités, vont permettre de nous retrouver en présentiel afin de créer une dynamique de partage entre nous et de faire un point sur les différents projets. L'un des éléments de l'associatif est aussi le présentiel, ce dont nous avons été privés ces derniers mois.

Alain Ripert remercie toutes les personnes qui se sont rendues disponibles.

Les CTS sont invités car ils ont beaucoup participé aux dossiers contentieux en cours, avec des plaidoiries à venir. D'autre part, un point particulier est à évoquer et nous devons informer les salariés de manière uniforme afin que chaque personne qui pourrait être consultée puisse apporter les meilleures réponses possibles.

RESSOURCES HUMAINES

Lettre anonyme

Une lettre anonyme a été déposée dans la boîte aux lettres de Delphine Boscagli durant le week-end du 23 mai 2021. Ce courrier contient des menaces violentes (menaces de mort) à l'encontre de notre DGS ainsi qu'à l'encontre des élus de la ligue.

A la suite de ce courrier, le BD en a été informé et s'est réuni afin de voir quelles attitudes et décisions prendre pour protéger Delphine et les élus de la ligue tout en prenant en compte ces menaces.

D'un commun accord, il a été décidé de ne pas informer de suite les salariés mais de le faire en présentiel : le choix s'est donc porté sur ce week-end. Certains salariés ne sont pas présents mais seront informés dès lundi 6 septembre 2021.

Des dépôts de plainte ont été faits par certains élus ainsi que par Delphine.

A la suite des dépôts de plainte, Delphine a été convoquée afin de fournir les coordonnées de tous les salariés. A ce jour, nous ne savons pas ce qu'il sera fait des éléments qui seront fournis. Si les salariés sont convoqués auprès d'un commissariat ou d'une gendarmerie, ce sera à titre de témoins, (le droit de retrait ne s'applique pas dans ce cas).

Le Bureau Directeur décide que l'information sera faite demain après le repas, en présence des salariés et du Bureau Directeur.

Concernant trois salariés qui sont en arrêt maladie, il est décidé d'informer le CSE afin que l'information soit transmise aux autres personnes. Eliane Harent appellera le CSE et confirmera l'annonce par un courriel.

Après l'étude des différentes solutions qui pourraient être mises en place en matière de soutien aux différentes personnes, une ligne d'écoute sera mise à disposition des salariés et des élus qui en auraient besoin. Cette option est validée par le Bureau Directeur.

Fonctionnement du CSE

A ce jour, les questions et réponses sont sous le drive et accessibles à tous. Se trouvent aussi sur le drive, les informations déposées par le CSE.

Les dernières réunions ont eu lieu les 27 avril 2021 et 27 mai 2021. Depuis, et pour faire suite à l'alerte posée par le CSE, aucune réunion n'a eu lieu.

Delphine Boscagli demande aux membres du Bureau Directeur de bien vouloir prendre connaissance des documents échangés.

Le CSE avait demandé des élections partielles ; les salariés ont été consultés par celui-ci mais la majorité ne s'est pas prononcée « Pour ».

Les dossiers contentieux

Eric BROSSET :

- 20 septembre 2021 : retour du pénal
- 7 octobre 2021 : Convocation Pôle social (maladie professionnelle)
- 11 octobre 2021 : Prud'hommes

Ali MANI :

- 18 novembre 2021 : Conciliation saisine n°2 (discrimination syndicale)
- 2 décembre 2021 : Bureau de mise en état saisine n°1

Morgane BOULLIER :

- 6 septembre 2021 : Mise en état des conclusions

Process des mises à disposition et sous-traitance

Des outils ont été mis en place avec un tableau de suivi regroupant tous les éléments (comptables, suivis de la facturation, éditions des conventions).

Une vigilance est portée sur la mise en place des signatures avant les missions des intervenants : aucune mission ne peut commencer sans être validée. Toute demande devra être signée par Delphine Boscagli et non pas par un salarié de droit privé ou d'état.

D'autre part, un suivi de l'activité réel doit être fait par les personnes en charge de chaque dossier.

Les salariés référents sont Philippe Soupirot, Farida Abes, Isabelle Pios et Isabelle Chasson.

Concernant les mises à disposition fédérales : elles doivent être validées et signées en amont par le Bureau Directeur. De plus, nous demandons à la Fédération que les mises à disposition soient faites au réel et non pas sur un forfait heures. Chaque mission effectuée doit être au préalable actée par un ordre de mission à faire signer en amont par la DGS.

Pour toute MAD, chaque personne devra présenter sa carte professionnelle et son pass sanitaire. Les contrôles des pass sanitaires sont à effectuer par le responsable du site hébergeur.

MÉDICAL (invitée : Martine Boussuge)

Une réunion de la Commission Médicale FFHB avec les médecins de Pôle et Ligue devait avoir lieu en début de semaine mais celle-ci a été annulée.

Martine Boussuge précise qu'il est important de définir ce qu'est le Pass sanitaire.

- ⇒ Certificat médical de vaccination attestant d'un schéma vaccinal complet.
 - 7 jours après la 2ème injection pour les vaccins à double injection.
 - 7 jours après la seule injection quand antécédents de covid
 - 28 jours après l'injection pour les vaccins à une seule injection.
- ⇒ Certificat de test négatif de moins de 72 heures
 - Test RT-PCR, antigénique et autotests supervisés par un professionnel de santé sous réserve qu'il soit certifié avec un QR CODE.
- ⇒ Certificat de test positif d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois comme preuve de rétablissement.

Pour les personnes ayant une contre-indication à la vaccination : demander un certificat de contre-indication qui correspondra à un pass sanitaire valide. A terme, le pass sanitaire prendra en compte cette situation (la date n'est pas encore connue).

Concernant les autotests, un débat a lieu au sein de la Commission Médicale Nationale pour validation ou non, même si la loi le permet.

Chaque site a ses propres règles établies par le propriétaire des structures concernant les modalités d'accès. Pour certaines, il est demandé aux utilisateurs de fournir un référent COVID dont les missions seront de vérifier le Pass sanitaire et de tenir un registre.

Dès lors que le contrôle sanitaire a été fait par le biais de la vaccination, le contrôle n'est pas nécessaire à chaque passage.

A ce jour, 90 % des jeunes des pôles sont vaccinés. Les jeunes non vaccinés devront faire des tests PCR ou antigéniques 2 fois par semaine. Les frais en lien avec ces tests seront à charge des familles des joueurs.

Avant chaque intervention, les intervenants de la ligue devront prendre connaissance des mesures mises en place localement.

Un point a été fait sur tous les pôles.

Contact a été pris avec l'infirmier du lycée Brugières à Clermont-Ferrand afin de connaître les modalités mises en place pour les cas contacts. Les dernières informations au 1er septembre pour toute personne en contact avec une personne contaminée sont :

- cas contact déclaré par l'ARS et entièrement vacciné : un test (PCR ou antigénique) est à faire. S'il est négatif, aucun isolement n'est à prévoir et un second test doit être fait 7 jours plus tard
- cas contact déclaré par l'ARS et non vacciné ou une seule injection sur les 2 : un test est à faire (PCR ou antigénique). S'il est négatif, isolement à mettre en place et un second test 7 jours plus tard

Franck Muller précise que pour les internats, la décision est prise par l'infirmière ; à ce jour, il n'est pas possible de pratiquer du sport sans contact dans les écoles.

Concernant les clubs : à ce jour, il n'existe aucune contrainte pour les 12/17 ans en club. La gestion du pass sanitaire ne sera à faire qu'à partir du 1er octobre. Le corps médical est partagé quant aux impacts possibles de la vaccination sur les 12/17 ans. Bénéfice risque en faveur de la vaccination.

Pour les moins de 12 ans, pas de vaccination à ce jour.

Des informations sont attendues pour les jeunes qui auront 12 ans en cours d'année. Une note ministérielle devrait sortir vers le 15 septembre 2021.

Chaque club devra suivre les procédures mises en place par les propriétaires des salles ; ces derniers sont souvent la ville.

Martine Boussuge et Fanny Larmande vont travailler afin de mettre en place des fiches qui seront communiquées aux clubs et aux intervenants. Ces informations seront mises à jour régulièrement et affichées sur le site de la ligue.

A ce jour, les salariés de la ligue n'ont pas obligation d'être vaccinés sachant que le pass sanitaire est obligatoire pour intervenants EPR concernés. Ils ont eux-mêmes fait les démarches.

Clôture de la réunion

Alain Ripert clôture la réunion en remerciant les équipes de France et leurs encadrements pour cette double médaille aux JO ; récompenses qui auront sans doute une répercussion sur nos licenciés. Habituellement nous avons 12 % d'augmentation lors de l'acquisition d'un titre.

Nous devons cibler nos futurs licenciés en corrélation avec le projet fédéral et en adéquation avec le nouveau pacte territorial dont la stratégie et les moyens alloués sont différents de ceux mis en place par l'équipe précédente.

En juillet, Alain Ripert a demandé à chacun de faire un point par commission / service afin de déterminer les objectifs et actions à mettre en place par rapport au projet fédéral. Nous sommes sur

une année de transition et nous devons trouver un équilibre financier tout en respectant le cadre fédéral.

Le projet fédéral fait apparaître 5 items sur lesquels nous devons nous pencher :

- Pas de double financement sur une action
- Un PPF qui regroupe les athlètes, l'arbitrage et le Beach
- La formation avec déclinaison des axes (formation professionnelle qualifiante par apprentissage, (encadrant Beach, encadrant hand à 4). Jérémie Réault devra identifier les lieux possibles. Le financement d'aires de jeu sur le hand à 4 (préaux...) peut être financé par des lignes spécifiques de l'ANS, la FFHB et avec le partenariat de la Caisse d'Epargne
- Dans les offres de pratique, la FFHB a redéfini le contour et nous aurons sans doute à mettre en place les priorités
- Service Aux Clubs : le volant financier a été reconduit. Nous devons mettre en place l'organisation, la ventilation et sur quels projets (actuels et demain). Les priorités seront à mettre en place en s'appuyant sur les comités. Les représentants AURA devront apporter ces éléments les 18/19 septembre, lors du séminaire FFHB.

Un échéancier a été mis en place :

- Mise en œuvre des projets entre septembre et décembre, et signatures
- Travaux à faire sur le PPF à partir du document de la FFHB dont le principal objectif est d'alimenter économiquement la filière d'une manière différente

Point financier de la ligue, présenté par Françoise Stoffer :

- Nous avons perdu 17 822 € sur l'ANS et 33 539 € sur le pacte de développement, soit un total de 51 361 €.
- Plus de rencontres internationales telles que nous les connaissons : elles seront pilotées entièrement par la FFHB. Ces événements seront traités comme un contrat de service à prendre ou non.

Comme indiqué depuis plusieurs années, notre modèle économique doit évoluer et à ce jour il apparaît que le levier financier passe par la formation, en adaptant nos coûts à la réalité et en faisant évoluer notre catalogue.

Demain, ces différents thèmes, sous forme d'ateliers, devront être abordés afin de constituer la base de travail des semaines à venir.

Chaque territoire aura son propre projet de service aux clubs : les élus et les salariés AURA doivent pouvoir s'approprier tous ces éléments et, ce, de manière transverse.

Nous devons acquérir de nouveaux licenciés non événementiels pour le Hand à 4, le Beach et non pas seulement avoir des joueurs de hand à 7 qui pratiquent ces activités. Il faut pour cela mettre en place des formations en adéquation avec ces pratiques.

Concernant le Beach, nous devons voir l'implantation de terrains temporaires, permanents, saisonniers en hauteur / surélevé ou en profondeur.

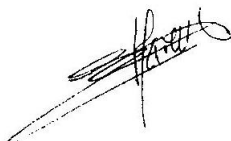
Nous devons être force de propositions auprès des clubs sur ces évolutions à venir.

Concernant l'arbitrage Alain Dessertenne, CTN, devrait venir sur notre territoire afin de présenter le projet d'arbitrage.

A date, nous avons 7 500 licenciés, soit 20 % de moins que l'an dernier. A la même période, en 2019, nous avons 11 500 licenciés. Les clubs ont des joueurs à l'entraînement mais, à priori, la prise de licences ne se fait pas de suite.

Fin de la réunion à 19h30

Eliane HARENT, Secrétaire Générale



Alain RIPERT, Président

